Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_04-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025
DELIBERATION

Rapporteur : Iñaki ECHANIZ

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO,
- M. Jean-Paul PORTESSENY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

4 - AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE POUR L'IMMEUBLE STE-ANGELE – RUE DE RÉVOL

Il est rappelé à votre assemblée qu'un bail emphytéotique a été signé le 15 octobre 1992 (suite à un acte sous-seing privé signé le 6 juin 1991) avec SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE (anciennement P.A.C.T DU BÉARN) pour le « Centre de rénovation et d'amélioration du logement, protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat (P.A.C.T) du Béarn », autrement dit la gestion de 7 logements situés dans l'immeuble dit « Ste-Angèle » (parcelle du Bialé – cf. plan ci-annexé), rue de Révol à Oloron Ste-Marie.

Ce bail a été établi pour une durée de 30 années, dont la date de début était soumise à la condition suspensive d'obtention du financement.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_04-DE

Le financement fut obtenu en deux phases :

- Prêt CDC du 01/01/1992 d'une durée de 20 années,
- Prêt CIL du 01/08/1995 d'une durée de 34 années.

La condition suspensive étant levée au 1er août 1995, le bail arrive donc à terme le 31 juillet 2025.

Le bâtiment concerné ainsi que l'ensemble des corps du bâtiment du Bialé n'ayant pas trouvé à ce jour acquéreur – SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE n'ayant pas souhaité se positionner – et un autre bailleur social ayant indiqué son intérêt à développer un projet de logement social sur l'ensemble des bâtiments, projet nécessitant un temps de conception pour sa mise en œuvre, il convient de permettre à SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE de poursuivre l'exploitation des logements jusqu'à une transition de gestion qui pourrait s'opérer durant l'année 2026.

Il est donc proposé à votre assemblée de prolonger le bail emphytéotique actuel par voie d'avenant pour une durée supplémentaire d'une année soit un terme établi au 31 juillet 2026. Il est par ailleurs entendu qu'aucun autre terme du bail n'est modifié.

Vu le bail emphytéotique initial et le projet d'avenant ci- annexés,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une année du bail emphytéotique signé le 15 octobre 1992 avec SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 26/06/2025